

Paris, le 05 OCT. 2020

Avis sur l'évolution de la situation épidémique en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis, et sur les mesures envisagées par le Préfet de Seine-Saint-Denis contre la propagation du Covid-19

Les éléments présentés ci-dessous visent à répondre à l'interrogation de monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis sur la situation épidémique en Ile-de-France et dans le département de Seine-Saint-Denis, et sur l'opportunité de mesures de prévention supplémentaires contre la propagation de l'épidémie de Covid-19.

1. Evolution des indicateurs épidémiologiques en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis

La situation épidémique en Ile-de-France continue de se dégrader de manière significative.

Le 10 septembre (calculs sur la semaine allant du 31 août au 6 septembre), le taux d'incidence¹ du Covid-19 en Ile-de-France était de 102 cas pour 100 000 habitants et le taux de tests RT-PCR positifs² de 7 %. En Seine-Saint-Denis, l'incidence s'élevait à 103 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 7,5 %.

Deux semaines plus tard, le 24 septembre (calculs sur la semaine allant du 14 au 20 septembre), le taux d'incidence en Ile-de-France avait augmenté de 30 % et s'élevait à 133 cas pour 100 000 habitants ; cette hausse était due pour l'essentiel à l'augmentation du taux de positivité qui s'élevait à 8,9 % (+ 27 % en deux semaines). En Seine-Saint-Denis, le taux d'incidence avait augmenté de 42 % en l'espace de deux semaines et s'élevait à 146 cas pour 100 000 habitants ; le taux de positivité augmentait rapidement et atteignait 10,6 % des personnes testées (+ 41 % en deux semaines).

Du 24 septembre au 4 octobre, la tendance à la hausse du taux d'incidence et du taux de positivité se poursuit, tant sur l'ensemble de la région Ile-de-France qu'en Seine-Saint-Denis.

A l'échelle régionale, le taux d'incidence au 4 octobre (calculs sur la semaine allant du 24 au 30 septembre) s'élève à 168 cas confirmés pour 100 000 habitants (+ 26 % en dix jours), augmentation toujours due pour l'essentiel à l'augmentation du taux de positivité qui s'élève à 11,7 % (+ 31 % en dix jours), ce qui traduit une circulation de plus en plus active du virus.

En Seine-Saint-Denis, le taux d'incidence au 4 octobre s'élève à 173 cas pour 100 000 habitants (+18 % en dix jours) et le taux de positivité à 13,7 % (+29 % en dix jours).

Les mêmes tendances s'observent sur l'ensemble de la « plaque parisienne » comprenant Paris et les trois départements de petite couronne : incidence de 261 et taux de positivité de 12,3 % à Paris, 196 et 10,9 % dans les Hauts-de-Seine, 176 et 12 % dans le Val-de-Marne. Compte-tenu des

¹ Nombre de personnes testées positives par RT-PCR au cours de la semaine de référence, rapporté à la population

² Nombre de personnes testées positives au cours de la semaine de référence, rapporté au nombre de tests réalisés

mouvements de population importants entre ces départements, de nombreuses personnes venant notamment travailler à Paris depuis les départements de petite couronne, l'ensemble de la petite couronne doit être prise en considération dans la réflexion.

Ces derniers jours, les chiffres montrent une certaine stabilisation (incidence qui oscille autour de 170 cas pour 100 000 habitants en Ile-de-France et autour de 175 en Seine-Saint-Denis), qui pourrait traduire un effet des mesures entrées en vigueur il y a une semaine. Cette tendance doit cependant être confirmée, une fois tous les résultats des tests enregistrés par les laboratoires dans SI-DEP.

Comme les semaines précédentes, la circulation du virus reste particulièrement forte chez les jeunes adultes (20-29 ans), dont le taux d'incidence continue d'augmenter et s'approche de 350 cas pour 100 000 en Ile-de-France, dépasse 500 cas pour 100 000 à Paris et près de 300 cas pour 100 000 en Seine-Saint-Denis.

La progression des contaminations s'observe toutefois dans l'ensemble des classes d'âge : le taux de positivité des plus de 70 ans est aujourd'hui de 8 % en Ile-de-France, contre 5 % à 6 % il y a dix jours et 3 % au 10 septembre. Depuis une semaine, le taux d'incidence régional pour les plus de 65 ans est proche de 90 cas confirmés pour 100 000 et dépasse le seuil de 100 cas pour 100 000 à Paris (environ 110 cas pour 100 000) et en Seine-Saint-Denis (environ 130 cas pour 100 000)..

L'accélération de la circulation du virus a un impact de plus en plus marqué sur les hospitalisations:

- au 4 octobre, 2 328 patients sont hospitalisés dans la région en raison du Covid, dont 416 en réanimation, contre 1 843 il y a 10 jours (+26 %) dont 317 en réanimation (+ 31 %) ;
- le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid+ s'élève à 36 % (28 % il y a dix jours), ce qui représente un palier où des déprogrammations sont déjà nécessaires dans certains établissements ;
- les indicateurs avancés que représentent les appels à SOS médecins ou au SAMU, et le taux de passage aux urgences pour suspicion de Covid se sont eux stabilisés ces derniers jours, à un niveau qui reste relativement bas comparativement à la mi-mars (entre 500 et 600 appels par jour au SAMU, taux de passage aux urgences compris entre 3 % et 4 %).

Avec la cinétique actuelle des contaminations, les modèles de prévision de l'AP-HP, comme ceux de l'EHESP, estiment que les services de réanimation de la région devront accueillir environ 500 malades du Covid-19 le 10 octobre (soit plus de 40 % des capacités nominales des services de réanimation), 700 patients le 25 octobre (60 % des capacités), 1 000 patients début novembre (90 % des capacités).

A la différence des mois de mars et avril, il est plus difficile de déprogrammer les soins non urgents, qui ont déjà dû être souvent reportés, et il est plus difficile d'obtenir des renforts de la part de régions elles aussi touchées par l'épidémie.

Par ailleurs, les activités de *contact tracing* montrent que les rassemblements dans des espaces clos confinés restent l'origine majoritaire des contaminations. Il s'agit en particulier des rassemblements en milieu professionnel ou lors d'événements festifs privés, quand les gestes barrière ne sont pas respectés. Ces dernières semaines, de nombreuses fêtes étudiantes organisées sans respect des gestes barrière sont la source de contaminations groupées, avec un nombre très important de cas confirmés et de cas contacts à risque.

Depuis début septembre, les établissements scolaires, en particulier ceux du premier degré, sont aussi source de nombreuses contaminations groupées. Ce sujet a fait l'objet d'un avis spécifique du Haut conseil de la santé publique, en date du 17 septembre, qui a conduit à définir des mesures de gestion spécifiques.

D'autres lieux clos où l'on observe que les gestes barrière ne sont pas toujours respectés, tels que les bars, cafés et restaurants, sont plus difficiles à identifier comme sources de *clusters* lors des enquêtes sanitaires, les personnes pouvant s'y trouver longtemps mais sans nécessairement se connaître.

Des études statistiques réalisées en Espagne et aux Etats-Unis permettent cependant d'établir que ces lieux contribuent aussi de manière significative à la propagation de l'épidémie quand les gestes barrière ne sont pas respectés. L'étude américaine en particulier s'attache à déterminer les facteurs de risque associés à une contamination au Covid-19 : les personnes atteintes du Covid-19 ont, de manière significative, plus fréquemment fréquenté un bar ou un restaurant dans les deux semaines précédant l'apparition de la maladie (2,4 fois plus souvent de manière générale, 2,8 fois plus souvent pour les personnes sans contact Covid connu ayant fréquenté un restaurant, 3,9 fois plus souvent pour les personnes sans contact Covid connu ayant fréquenté un bar).

Le Haut conseil de la santé publique rappelle dans son avis du 28 août, en reprenant les principaux éléments de doctrine, que le port de masque associé à une distance physique suffisante constitue la meilleure stratégie de réduction du risque de transmission. Aussi les situations où ces deux mesures de réduction du risque ne peuvent être maintenues doivent être limitées autant que possible. Un renforcement des mesures de prévention doit donc concerner prioritairement les activités qui, par nature, ne permettent pas le respect de ces deux mesures (prise de repas, activités sportives).

Les activités sportives en intérieur exposent par ailleurs à un risque élevé de transmission respiratoire par gouttelettes oropharyngées de manière rapprochée entre plusieurs personnes, risque majoré par un débit ventilatoire soutenu (vélo, course à pied) lors des efforts réalisés.

Enfin, le nombre d'EHPAD d'Ile-de-France comptant des patients Covid parmi ses résidents ou son personnel s'est stabilisé ces dernières semaines, avec 115 établissements concernés (sur 700) au 2 octobre, contre 114 dix jours auparavant. Comme le rapporte Santé publique France, le nombre de signalement de cas en EHPAD montre cependant une accélération sur les semaines du 14 et du 21 septembre (semaines 38 et 39).

2. Mesures envisagées

Les mesures déjà prises ces dernières semaines, tout particulièrement celles entrées en vigueur les 26 et 28 septembre, ont certainement permis de ralentir la propagation de l'épidémie.

Cependant, la cinétique actuelle de l'épidémie reste très préoccupante. Notre système de soins commence à être en tension et les prévisions montrent qu'il peut l'être bien davantage très rapidement. Il convient de contenir l'afflux de patients dans les hôpitaux et d'éviter une aggravation soudaine de la situation telle que nous avons pu la connaître en mars.

Par courrier électronique en date du 4 octobre 2020, vous me sollicitez afin d'émettre un avis sur les mesures que vous envisagez de prendre afin d'enrayer la propagation du virus.

Ces mesures portent en particulier sur :

- l'interdiction de tout événement rassemblant plus de 1 000 personnes ;
- l'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (à l'exception notamment des manifestations revendicatives, des transports de voyageurs, des cérémonies funéraires, des dépistages du Covid-19 et de l'aide alimentaire aux populations vulnérables, sous réserve du strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale) ;

- l'interdiction des rassemblements et réunions à caractère festif ou familial dans les établissements recevant du public, ainsi que des fêtes estudiantines ;
- la fermeture des débits de boisson (cafés, bars, brasseries, ...), les restaurants restant ouverts sous réserve de respecter le protocole recommandé par le haut conseil de la santé publique le 5 octobre 2020 ;
- l'interdiction des activités sportives dans les établissements recevant du public des types L, M et X (à l'exception notamment de celles pratiquées par des sportifs professionnels et de haut niveau, par des groupes scolaires ou parascolaires, ou au titre de la formation continue) ;
- la fermeture des établissements de types EF (établissements flottants) pour leurs activités de débits de boissons et de restauration, de type P (salles de danse et salles de jeux), les salles d'expositions pour les rassemblements des professionnels de santé, les établissements de type CTS (Chapiteaux, tentes et structures) et T (lieux d'exposition, foires-expositions, salons) ;
- la mise en place d'une jauge à 50 % de la capacité maximale pour les établissements de plein air PA (stades, hippodromes, ...), dans la limite de 1000 personnes ;
- la mise en place d'une jauge minimale de 4 m² par client dans les centres commerciaux et les grands magasins ;
- l'interdiction de la vente à emporter de boissons alcooliques, ainsi que la consommation d'alcool sur la voie publique, la diffusion de musique amplifiée et toutes les activités musicales pouvant être audibles depuis la voie publique entre 22h et 6h.

Ces mesures ont vocation à s'appliquer à l'ensemble du département de Seine-Saint-Denis, entre le 6 et le 19 octobre, et se substituent aux mesures de l'arrêté du 25 septembre.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émet un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Par ailleurs, l'Agence régionale de santé continue en parallèle de mener des actions de prévention visant à continuer d'informer la population générale et certaines populations spécifiques (jeunes adultes, quartiers prioritaires, ...), et de renforcer les mesures de prévention dans les établissements médicaux-sociaux dans le cadre défini au niveau national.

Le Directeur général
de l'ARS d'Ile-de-France



Aurélien ROUSSEAU